

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES ÉCOLES
Séance du 11 décembre 2017 (conseil extraordinaire)

Le Conseil des Écoles s'est réuni le 11 décembre à 18h00

Etaient présents :

- 1) M Michon, maire de Revel et Mme Gayet – élue de la commune de Revel
- 2) M. Rebuffet – maire de la commune de Saint-Jean-le-Vieux
- 3) M. Laye – DDEN
- 4) Mmes Spielmann, Pesin-Yvon, Piot, Valentin, Bouchet, et M Chanas - représentants élus des parents d'élèves des deux écoles
- 5) Mmes Douzal, Emain, Guillemin & M. Martin-Vignerte, enseignants en élémentaire ;
- 6) Mme Vives - M. Mazet - enseignants en maternelle.

Secrétaire de séance : Mme Guillemin

Ordre du jour :

- ★ Rythmes scolaires : passage à 8 demi-journées de classe sur 4 jours à la rentrée 2018

Mme Guillemin et M. Mazet, directeurs respectivement de l'école élémentaire et de l'école maternelle, animent la réunion.

Suite à la réunion d'informations organisée par la Mairie la semaine précédente et au sondage effectué pour connaître l'avis des parents, chaque partenaire revient un peu sur les remarques de chacun concernant le changement d'organisation scolaire envisagé pour la rentrée 2018.

Les contraintes temporelles liées au dépôt de dossier (DASDEN et Transport) nous amènent à effectuer un vote ce jour pour déterminer la décision prise à ce sujet.

La directrice rappelle les dispositions du vote :

- un vote pour chaque école
- une voix par enseignant présent
- une voix pour le DDEN
- une voix pour chaque parent titulaire (ou son suppléant en cas d'absence)
- une à deux voix pour le Maire et son représentant.

Messieurs les Maires des deux communes s'accordent pour une voix chacun, Mme Gayet ne votera donc pas.

Pour rappel, les enseignants sont unanimement favorables à un changement d'organisation pour revenir à 4 jours constatant une fatigue importante des élèves et un temps de collectivité augmenté depuis le changement de rythme.

Le sondage effectué fait part de 25 familles contre un changement et 65 pour, avec 5 qui ne se prononcent pas. Les Mairies sont elles aussi favorables à ce changement.

A noter que l'ensemble de l'assemblée présente souhaite conserver la matinée « longue » propice aux apprentissages et un temps de pause méridienne de 2 heures est demandé pour effectuer les services de cantine dans de bonnes conditions.

Vote école maternelle

6 personnes POUR

1 personne CONTRE

Vote école élémentaire

10 personnes POUR
1 personne CONTRE

La décision est donc prise de présenter un projet pour changer l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2018. Les horaires proposés sont :
LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI de 8h25 à 11h45 et 13h45 à 16h25.

S. GUILLEMIN & S. MAZET